



**Procès-verbal de l'assemblée municipale  
du lundi 3 mars 2014**

de la commune municipale de Sauge

\*\*\*\*\*

## **Procès-verbal de l'assemblée municipale du lundi 3 mars 2014, à 20 heures, au Centre communal de Frinvillier**

Président de l'assemblée	:	M. Claude Poffet
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme Sandrine Frutschi
Scrutateurs	:	MM. XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX
Ayants droit	:	54 votants

Il est 20 heures lorsque le Président ouvre cette assemblée, dite du budget.  
M. Claude Poffet informe les participants que l'ordre du jour suivant a été publié officiellement dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 4 du 30 janvier 2014.

### Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal:
  - de l'assemblée municipale du 17 juin 2013
  - de l'assemblée municipale du 26 août 2013
2. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 30'000.00 pour le PGEE Vauffelin (action 31)
3. Discuter et approuver le budget communal 2014, quotité d'impôts, taxe immobilière et taxe des chiens
4. Election d'un(e) vice-Président(e) des assemblées
5. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre Régional de Compétence et de la Protection Civile du Jura bernois
6. Divers et imprévus

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée ou s'il est accepté tel que présenté ? Aucun changement n'étant désiré, l'ordre du jour est approuvé.

Avant de passer au 1<sup>er</sup> point, le Président explique que selon l'article 76 du règlement d'organisation le conseil municipal doit promettre "de respecter les droits et les libertés du peuple, des citoyennes et des citoyens d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de leur charge", cela devant l'organe supérieur; soit l'assemblée. Il demande donc au conseil de se mettre face à l'assemblée et tour à tour, MM. Pierre-Alain Grosjean, maire, Patrick Sandmeier, vice-maire, Patrick Villard, Frank Krumm et Adrien Boder, conseillers, promettent devant les citoyens présents.

M. Claude Poffet passe à la nomination des scrutateurs. C'est MM. XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX qui officieront avec l'approbation des ayants droit.

*Il est ensuite passé à l'ordre du jour :*

\*\*\*\*\*

### Point 1

#### Approuver le procès-verbal:

- de l'assemblée municipale du 17 juin 2013

- de l'assemblée municipale du 26 août 2013

---

M. Claude Poffet informe l'assemblée que les procès-verbaux de l'assemblée municipale de Vauffelin du 17 juin 2013 et de l'assemblée municipale commune du 26 août 2013 ont été mis en dépôt public depuis leur rédaction jusqu'à ce jour et qu'aucune opposition n'a été enregistrée. Ils peuvent donc être soumis à l'assemblée pour approbation.

M. XXXXXXXXXX demande que les procès-verbaux des assemblées soient bien mis en consultation sur Internet.

Le Président passe au vote à main levée. C'est à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention que **les procès-verbaux des assemblées des 17 juin et 26 août 2013 sont approuvés.**

### Point 2

#### Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 30'000.00 pour le PGEE Vauffelin (action 31)

---

M. Claude Poffet passe la parole à M. Patrick Sandmeier, responsable pour le PGEE du Vauffelin.

Le décompte final des travaux effectués en 2013 n'est pas encore établi, mais les travaux sont terminés. M. Patrick Sandmeier explique qu'ils prévoient un éventuel dépassement. C'est pourquoi un crédit additionnel anticipé est demandé ce soir à l'assemblée.

Questions :

- M. XXXXXXXXXX, les travaux de goudronnage aux Parchys et aux Etampés sont-ils terminés ?  
M. Patrick Sandmeier, tous les travaux prévus sous l'action 31 du PGEE ont été faits. Il reste encore le Chemin de l'Eglise à terminer.

Comme il n'y a plus de question, il est procédé au vote à main levée.

C'est par 46 voix pour, 2 contre et 6 abstentions que le **crédit additionnel de CHF 30'000.00 pour le PGEE Vauffelin (Action 31) est accepté.**

### Point 3

#### Discuter et approuver le budget communal 2014, quotité d'impôts, taxe immobilière et taxe des chiens

---

La parole est donnée à M. Frank Krumm, responsable du dicastère des finances, pour la présentation du budget 2014. Il nous explique que tant que le budget n'est pas voté, aucune dépense, hormis les frais de fonctionnement, ne peut être faite !

La fusion a uni 2 communes financièrement saines ! Les comptes présentent une dette unique de CHF 200'000.00, des liquidités suffisantes, une fortune approchant les CHF 2'500'000.00. Les comptes 2013 de Plagne et de Vauffelin-Frinvillier, qui seront présentés le 19 juin 2014, nous le diront plus précisément.

\*\*\*\*\*

Les études sur la planification financière réalisées avant la fusion (base compte 2011) indiquaient un excédent de charges de CHF 72'000.00 pour la 1<sup>ère</sup> année et de CHF 53'000.00 pour la 2<sup>ème</sup> année. Ensuite c'est un excédent de revenus de CHF 61'000.00 pour la 3<sup>ème</sup> année et de CHF 72'000.00 pour la 4<sup>ème</sup> année qui était envisagé.

Or, le budget que nous vous présentons ce soir prévoit déjà un excédent de revenus de CHF 8'000.00 !

Explications :

- 1<sup>er</sup> budget de la commune de Sauge, budget à base 0
- Budget réaliste
- Les chiffres de l'année 2012 en comparaison au budget sont ceux de l'addition des comptes de fonctionnement des deux communes fusionnées (y.c. comptes de l'ex-syndicat des eaux)
- Tous les chiffres indiqués sont à comprendre en CHF 1'000.00

❖ **0 Administration générale :**

Les coûts sont en nette baisse pour diverses raisons :

- Un conseil unique contre 2 précédemment
- Départ à la retraite de Mme Josiane Richard
- Système et structure informatique nouvelle
- Frais de fonctionnement d'une seule administration
- Entretien d'un seul secrétariat au lieu de 2

❖ **1 Sécurité publique :**

- Des mises à jour des cadastres ont été effectuées les années précédentes. Tous les coûts étant refacturés, nette baisse car il ne s'agit que des indemnités qui seront versées à la future commission
- Service de défense : petite augmentation bien que la clé de répartition reste identique
- Protection civile : légère augmentation due à la phase de restructuration actuelle à un niveau régional

❖ **2 Enseignement et formation :**

- Le coût pour les écoles enfantines, primaires et secondaires reste identique, clé de répartition inchangée
- Frais plus élevés pour l'école de musique suite à une augmentation du nombre d'élèves
- Baisse des coûts des bâtiments, car en 2012 d'importants frais d'entretien ont été réalisés au centre de Frinwillier
- Augmentation des locations : meilleure utilisation du centre de Frinwillier pour 2014

❖ **3 Culture et loisirs :**

- Diminution des contributions versées à des institutions et intégration de l'entretien des chemins pédestres dans la tâche "Tourisme"

❖ **4 Santé :**

- Uniquement l'indemnité versée au dentiste scolaire

❖ **5 Prévoyance sociale :**

- Légère baisse malgré un durcissement du régime des subventions, application de la formule fournie par le canton pour estimer la part de la commune pour la subvention versée pour les PC, les allocations familiales et l'aide sociale
- Base identique pour le financement de l'agence AVS de Péry et le délégué à la jeunesse

\*\*\*\*\*

❖ **6 Trafic :**

- Routes : nette baisse, nous profitons de la douceur climatique de cet hiver
- La participation aux transports publics reste stable, base de calcul inchangée

❖ **7 Environnement :**

Ce poste doit s'autofinancer :

**Alimentation en eau**

- Notre capacité financière permettra de rembourser partiellement les emprunts contractés par le syndicat des eaux préexistant
- Une nouvelle commission pour la gestion de l'alimentation en eau est en formation

**Assainissement des eaux usées**

- Secteur communal financièrement sain
- Une fois les comptes des 2 communes fusionnés, cette taxe sera recalculée

**Environnement : déchets**

- En 2014, après avoir fusionné les comptes des 2 communes, une nouvelle base de calcul pourra être trouvée

**Environnement**

- En comparant les 2 communes fusionnées, une augmentation est à constater en raison des coûts supplémentaires liés à l'arrondissement de sépulture

❖ **8 Economie publique :**

Légère augmentation :

- Nous avons encore un préposé à l'agriculture pour l'ensemble de la commune
- Une contribution au Parc régional Chasseral sera versée
- L'utilisation du revenu de la taxe de séjour devra être réglementée par le CM
- Estimation à la hausse de la bonification de la CEC pour un fonds de prévoyance

❖ **9 Finances et impôts :**

- Diminution de 5% des revenus d'impôts IEC due à la réduction de la quotité (1,98 précédemment)
- Péréquation financière diminuée car la commune de Sauge n'est plus une petite commune avec plus de 750 habitants
- Dépréciation du patrimoine augmentée parce que certains bâtiments ont un changement de statut

❖ **Investissement :**

- Engagement des précédentes communes
  - Ecoles publiques, pour des places de parc au nord de l'école de Plagne CHF 5'000.00
  - Routes communales pour :
    - Réfection du chemin de l'Eglise à Vauffelin CHF 130'000.00
    - Solde des nouveaux candélabres à Frinwillier et Vauffelin CHF 15'000.00
  - Finances et impôts pour le revêtement final au chemin des Montes à Plagne CHF 19'000.00
- Aménagement des nouveaux locaux administratifs : CHF 100'000.00 (le 1/3 de la subvention cantonale couvrant ces dépenses, les 2/3 restants soit CHF 200'000.00 servant à rembourser la dette restante)

❖ **Investissement de la compétence du conseil municipal :**

- Ecoles publiques, agrandissement de la place de jeux de l'école de Frinwillier CHF 50'000.00
- Finances et impôts, nouvelle cuisine pour les locataires du bâtiment scolaire de Plagne CHF 30'000.00
- Protection et aménagement de l'environnement, action 31 du PGEE de Vauffelin (vote précédent) CHF 30'000.00

\*\*\*\*\*

❖ **Conclusion :**

- Le Conseil Municipal vous propose d'accepter le budget 2014 tel qu'il vous a été présenté avec :
  - Excédent de revenus de CHF 8'370.00
  - Quotité d'impôts à 1,90/unités
  - Taxe immobilière à 1,5 o/oo de la valeur officielle
  - Taxe des chiens à CHF 50.00/animal

Tableau récapitulatif de toutes les taxes et impôts communaux :

a) Quotité d'impôt :	1.90 unités
b) Taxe immobilière :	1.5 o/oo de la valeur officielle
c) Taxes d'eau potable (+ 2,5 % de TVA) :	
- taxe de base :	CHF 12.00/unité de raccordement
- taxe de consommation :	CHF 2.90/m <sup>3</sup>
d) Taxes d'épuration (+ 8 % de TVA) :	
- taxe de base :	CHF 17.60/unité de raccordement
- taxe de consommation :	CHF 2.90/m <sup>3</sup>
- taxe de vidange des fosses septiques :	CHF 5.00/m <sup>3</sup>
- taxe administrative (PGEE hors zone) :	CHF 80.00/bâtiment
e) Taxe d'élimination des déchets :	
- par ménage	CHF 170.00/ménage
- par personne seule	CHF 90.00/personne
- par entreprise de 4 à 10 employés	CHF 300.00/entreprise
- par entreprise de 11 à 20 employés	CHF 600.00/entreprise
- par entreprise de +20 employés	CHF 900.00/entreprise
f) Taxe d'exemption du SD :	6% de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00 – max. CHF 450.00)
g) Taxe de séjour :	
- par chambre :	CHF 35.00 ou
- par nuitée :	CHF 2.00/adulte de +16 ans
h) Taxe des chiens :	CHF 50.00/bête

*Les taxes sous points c, d, e, f et g sont de la compétence du conseil municipal.*

Questions :

- Mme XXXXXXXXXXX, les enfants peuvent participer au passeport vacances de Bienne ou du Jura bernois ? M. Frank Krumm suppose Jura bernois, mais va se renseigner
- Mme XXXXXXXXXXX, pour la protection de la jeunesse, c'est une association à disposition des jeunes, il s'agit donc d'une cotisation
- M. XXXXXXXXXXX a une facture de CHF 732.00 pour les UR et de CHF 146.00 pour la consommation d'eau. Il aimerait que nous revoyions une fois sa situation. M. Frank Krumm, chaque cas ne pouvant pas être discuté ici, il s'engage à donner une réponse à ce dossier
- M. XXXXXXXXXXX, la commune a dans son budget CHF 214'000.00 pour l'eau potable soit une différence CHF 75'000.00 par rapport au chiffre du syndicat, pourquoi ? M. Frank Krumm, nous avons pris les chiffres que nous avons obtenus du syndicat mais nous n'avons pas encore reçus les comptes définitifs de 2013

\*\*\*\*\*

- M. XXXXXXXXXXXX, les chiffres 2013 seront à peu près identiques à ceux de 2012. M. Frank Krumm, c'est bien les comptes 2012 qui ont servis de base
- M. XXXXXXXXXXXX, le budget 2014 de la commune est à côté et ne correspond pas au budget fourni par le syndicat à l'automne 2013 ! M. Frank Krumm, nous attendrons les comptes 2013 pour voir plus clairement la situation. Quand est-ce que les comptes définitifs pour 2013 vont nous parvenir du syndicat ? M. XXXXXXXXXXXX, les comptes ont été passés la semaine passée et seront transmis en mai 2014.
- M. XXXXXXXXXXXX, le chiffres des comptes 2012 est de CHF 293'000.00 donc les chiffres de la commune ne sont pas corrects. M. Frank Krumm, nous ne pouvons pas discuter ces chiffres maintenant, car nous n'avons pas toutes les pièces en main.

Comme il n'y a plus de questions, le Président passe au vote à main levée.

C'est avec 46 voix pour, 3 avis contraire, et quelques abstentions, que **le budget communal 2014 est approuvé.**

#### **Point 4**

##### **Election d'un(e) vice-Président(e) des assemblées**

---

Le Président explique qu'en cas d'imprévu, s'il devait avoir un empêchement, il faudrait une deuxième personne pour présider l'assemblée.

Il demande si le conseil municipal a quelqu'un à proposer ? Si l'assemblée a une proposition ? Ou s'il y a un candidat dans la salle ?

Comme aucune proposition n'est enregistrée, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

#### **Point 5**

##### **Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre Régional de Compétence et de la Protection Civile du Jura bernois**

---

Pour ce point c'est M. Patrick Villard, responsable du dicastère de la protection civile, qui prend la parole. Il nous précise pourquoi voter un nouveau règlement d'organisation.

Les bases légales de la PCi sont la loi fédérale LPPCI, la loi cantonale LCPPCI et l'ordonnance cantonale OCPCI. Or le Jura bernois avait un statut un peu particulier car il possédait 2 arrondissements au lieu d'un seul, donc 2 syndicats. Avec la réforme de la PCi, les entités Est et Ouest ont fusionné, nous n'avons désormais plus qu'une seule administration. Les objectifs de cet unique syndicat sont :

- Exploiter le centre régional de compétence à des fins d'instruction du personnel et de la protection de la population conformément aux prescriptions de la Confédération
- Dans le cadre de la protection de la population, gérer la protection civile en lieu et place des communes affiliées.

Rappel des bases de la protection de la population :

- 1<sup>er</sup> pilier : Police (enquête)
- 2<sup>ème</sup> pilier : Sapeurs-pompiers (feu, urgence)
- 3<sup>ème</sup> pilier : Service sanitaire (ambulance, hôpital)
- 4<sup>ème</sup> pilier : Service technique (électricité, ...)

\*\*\*\*\*

- 5<sup>ème</sup> pilier : Protection civile (protection et assistance à la population, diminuer les risques, organisation et logistique)
- 6<sup>ème</sup> pilier : qui n'existe qu'au niveau de la Confédération, c'est l'armée

La dernière précision concerne la partie financière, la protection civile coûte CHF 7.60/par habitant et par année mais comme l'entité Ouest, dont nous faisons partie avait bien thésaurisé, la première année, nous payerons CHF 1.50 de moins par habitant; soit CHF 6.10/par habitant !

Comme il n'y a pas de question, il est procédé au vote à main levée.

C'est à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention que **le nouveau règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de Compétence et de la Protection Civile du Jura bernois est approuvé.**

## **Point 6**

### **Divers et imprévus**

---

Le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Grosjean, maire.

M. Pierre-Alain Grosjean tient à remercier les conseils municipaux, anciens et nouveau, les commissions et le secrétariat municipal pour leur engagement respectif et la surcharge de travail découlant de la fusion. Les nouvelles autorités ont travaillé main dans la main avec les anciennes depuis leur élection ! S'il y a des intéressés à une tâche communale, ils sont les bienvenus, des places sont encore disponibles. Approchez-vous seulement de nous !

Il remercie également les participants à cette assemblée car plus de 50 personnes se sont déplacées; preuve de l'intérêt pour notre nouvelle commune.

Le maire nous montre encore quelques photos du nouveau bureau municipal et promet qu'une porte ouverte sera organisée dès la fin des travaux ! Les locaux de stockage et archives, les WC et la salle du conseil ne sont encore pas terminés.

Dernier point, le lancement ces prochains jours d'un concours d'idées pour trouver une nouvelle ligne graphique (logo) pour notre identité visuelle et notre site Internet ! Le maire demande de faire preuve d'imagination, toutes les propositions seront les bienvenues !

Questions :

- M. XXXXXXXXXXX, qu'en est-il de l'affectation de l'ancien bureau municipal de Vauffelin ? M. Frank Krumm, nous avons bien vu les projets, mais ils ont tous été bloqués faute de budget... Mais c'est typiquement ce genre de projet et d'idées que nous espérons et nous pourrions désormais les étudier de manière approfondie
- M. Claude Poffet, les panneaux des rues seront-ils changés ? M. Pierre-Alain Grosjean, pour Plagne, c'est bon ! pour Frinvillier et Vauffelin, les panneaux vont être commandés prochainement
- M. XXXXXXXXXXX nous informe avoir trouvé sa maison, qui était au chemin de l'Ecole 40a et désormais à la rue du Canal 1, à la rue des Mariages... c'est joli mais...
- M. XXXXXXXXXXX, pourquoi, par ex. "Les Etampés" sont devenus le "chemin des Etampés"? les panneaux sont faux... M. Pierre-Alain Grosjean, oui et les panneaux seront aussi commandés.

\*\*\*\*\*

- M. XXXXXXXXXX, les TPB ont réduits leur offre et Plagne a bien moins de correspondances... Cela peut poser des problèmes pour les gens non motorisés qui aimeraient venir au bureau municipal. M. Pierre-Alain Grosjean, les horaires pourront évoluer au fil du temps et de la demande.
- M. XXXXXXXXXX, concernant les boîtes aux lettres pour les votations, il n'y en a plus qu'une seule à Plagne... M. Pierre-Alain Grosjean, Frinwillier n'a jamais eu de boîte aux lettres, par contre nous avons pour l'instant conservés un bureau de vote par village. Mais le règlement des votations va être revu et les différentes options étudiées.
- M. XXXXXXXXXX, le vote par correspondance existe toujours, il suffit de mettre un timbre et de l'envoyer au bureau municipal à Plagne. M. Pierre-Alain Grosjean, oui bien sûr, mais certaines personnes sont réfractaires au fait de payer un timbre pour voter

Le Président demande si quelqu'un désire encore prendre la parole. Comme ce n'est plus le cas, M. Pierre-Alain Grosjean remercie l'assemblée, souhaite une bonne rentrée à tous les participants, mais avant, les invite à prendre le verre de l'amitié.

M. Claude Poffet clôt l'assemblée à 21h30.

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

Claude Poffet

Sandrine Frutschi

**Dépôt public :**

Conformément à la teneur de l'art. 66 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 mars 2014 a été déposé du 10 avril 2014 à ce jour. Publication dans la FODC n° ?? du 10 avril 2014..

Opposition : néant

Plagne, le 19 juin 2014

La secrétaire municipale :

Anne Grosjean